

Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	3140-RTV Mélange Mélange Mélange Aucun attribué.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Identification de la société  Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	Skin Sens. 1; H317
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	Skin Sens. 1; H317
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Désignation Commerciale  Pictogramme(s) de Danger  Mention(s) d'Avertissement  Contient:  Mention(s) de Danger  Conseil(s) de Prudence	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) 3140-RTV    Attention  Trimethoxy(methyl)silane  H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  P261: Éviter de respirer vapeurs. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## Autres informations

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3 Autres dangers

Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entrainera la formation de méthanol.  
Le produit peut dégager des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 180 °C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont une substance suspectée cancérigène, toxique par inhalation et irritante pour les yeux et le système respiratoire.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Trimethylated silica	< 25	68909-20-6	272-697-1	Aucun attribué	EUH066
Trimethoxy(methyl)silane	5 - 10	1185-55-3	214-685-0	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Skin Sens. 1; H317
Méthanol	< 0.2	67-56-1	200-659-6	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 STOT RE 1; H370

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H301: Toxique en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H331: Toxique par inhalation. H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Ingestion

Alerter un médecin en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le claquage thermique de ce produit pendant un incendie ou en cas de températures très élevées peut générer les produits de décomposition suivants : Silice, Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés, Formaldéhyde, Produits de soufre, Produits de l'azote. Le produit peut dégager des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 180 °C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont une substance suspectée cancérigène, toxique par inhalation et irritante pour les yeux et le système respiratoire
- 5.3 Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. Éviter de respirer vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Le produit renversé crée une surface extrêmement glissante. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**  
Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Protéger de l'humidité.  
Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 32°C  
Stable dans les conditions normales.  
Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) et De l'eau. Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entrainera la formation de méthanol.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité. Voir Rubrique: 1.2

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Méthanol	67-56-1	200	260	1000	1300	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**



Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<p><b>10.1 Réactivité</b></p> <p><b>10.2 Stabilité chimique</b></p> <p><b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b></p> <p><b>10.4 Conditions à éviter</b></p> <p><b>10.5 Matières incompatibles</b></p> <p><b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b></p>	<p>Ce produit libère du méthanol.</p> <p>Stable dans les conditions normales.</p> <p>Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entrainera la formation de méthanol.</p> <p>Protéger de l'humidité. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 32.</p> <p>Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) et De l'eau.</p> <p>Le claquage thermique de ce produit pendant un incendie ou en cas de températures très élevées peut générer les produits de décomposition suivants : Silice, Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés, Formaldéhyde, Produits de soufre, Produits de l'azote.</p>
---	--

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<p><b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b></p> <p><b>Toxicité aiguë</b></p> <p>Ingestion</p> <p>Inhalation</p> <p>Contact avec la Peau</p> <p><b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b></p> <p><b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b></p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b></p> <p><b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b></p> <p><b>Cancérogénicité</b></p> <p><b>Toxicité pour la reproduction</b></p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b></p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b></p> <p><b>Danger par aspiration</b></p> <p><b>11.2 Autres informations</b></p>	<p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 &gt; 2000 mg/kg p.c. /jour.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 &gt; 20.0 mg/l.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 &gt; 2000 mg/kg p.c. /jour.</p> <p>EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Aucun.</p>
--	--

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<p><b>12.1 Toxicité</b></p> <p><b>12.2 Persistance et dégradabilité</b></p>	<p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Estimation Mélange CL50 &gt;100 mg/l (Poissons).</p> <p>Aucun effet indésirable sur les bactéries n'est prévu.</p> <p>Les siloxanes sont retirés de l'eau par sédimentation ou fixation aux boues résiduaires. A retiré &gt; 90 % par fixation sur les boues résiduaires. Les siloxanes contenus dans ce produit ne contribuent pas à la DOB. Dans le sol, les siloxanes se dégradent. Ce produit s'hydrolyse dans l'eau ou l'air humide et</p>
---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

12.3	Potentiel de bioaccumulation	dégage du méthanol et des organosilicones. Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit devrait être très mobile dans le sol.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
13.2	Autres informations	Aucun.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

### ADR/RID / IMDG / IATA

14.1	Numéro ONU	Non classé comme dangereux pour le transport.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non classé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non classé
14.4	Groupe d'emballage	Non classé
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin. /Substance dangereuse pour l'environnement.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	Aucun
	Substance(s) extrêmement préoccupante	
15.1.2	Règlements nationaux	
	Allemagne	Classe de danger pour l'eau 1
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Méthanol (CAS# 67-58-1) et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Triméthoxy(méthyl)silane (CAS# 1185-55-3) et Méthanol (CAS# 67-58-1).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil/Résultat du test
EUH066	Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS)

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

---

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

## Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.